

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 08 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Communal pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 08.
Nombre d'excusés : 02. Nombre de procuration : 01.
Nombre d'absents non excusés : NEANT Nombre de votants : 09
Date de convocation : 03/11/2023 Date d'affichage de la convocation : 03/11/2023

Etaient présents: DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande,
LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PEYVERGES Christine,
SERRES Muriel, TRAVERT Valérie

Procuration : CLERC Benjamin à DURAND Pierre-Jean

Quorum : 09 présents.

Absent(s) excusé(s) : CALVET Sébastien, PASINI Philippe

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

1. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2023 (joint à la convocation).

Aucune remarque n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal va être diffusé aux habitants.

2. Délibération portant sur la présentation du rapport d'activités et compte administratif 2022 de la Communauté des Communes de la Ténarèze (documents joints à la convocation).

Le rapport d'activités et le Compte Administratif ont été présentés aux Maires des 26 communes de la CCT lors de la séance du 28 Septembre 2023. Ces documents ont été remis aux membres du Conseil Municipal et sont consultables sur le site de la CCT.

Ce rapport présente le fonctionnement et les activités de la CCT en 2022 dans ses différentes composantes : Moyens Généraux, Services techniques, Urbanisme, Actions sociales, Loisirs et Tourisme, Grands projets....

A retenir pour Blaziert :

Les travaux de voirie, financés par la contribution des communes membres, concerneront en 2024 le tronçon de voirie entre les 4 Chemins et le hameau de Piémont.

Concernant le pôle viandes, le projet d'investissement dans un abattoir à Condom a été abandonné. L'abattoir d'Auch sera modernisé et gardera le monopole.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de cette présentation et à délibérer

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Délibération portant sur la modification des statuts du SIAP de Condom-Caussens - Adhésion de la commune de St Avit Frandat à la carte assainissement collectif.

La Commune de St Avit Frandat ayant demandé à adhérer à la carte Assainissement Collectif, une modification des statuts était nécessaire. L'adhésion a été confirmée.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Zones d'accélération de production des énergies renouvelables ZAEnR - Délibération portant sur les modalités de lancement de la concertation (documents joints à la convocation).

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER) permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

- Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc...). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.
- La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces modalités doit être prise au plus tard le 10 novembre 2023. Cette concertation peut être :
 - la mise à disposition du public en mairie d'un document présentant la proposition du Conseil,
 - Une réunion publique,
 - Une consultation par voie électronique.
- Compte tenu de ce délai très bref, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose de mettre à disposition du public le document « Projet ENR Blaziert » (joint à la convocation) permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, entre le Vendredi 17 novembre et le vendredi 1er décembre.
- Après cette consultation, le résultat sera présenté au Conseil Municipal qui délibérera le 13 décembre sur la réponse à apporter à l'Etat.

Pour Blaziert, le seul domaine de ZAEnR envisageable porte sur **les panneaux photovoltaïques sur toitures**. L'Agrivoltaïsme n'est pas pris en compte dans ce projet, les décrets sur le sujet n'ayant pas encore été publiés.

A savoir : Le Gers produit actuellement 25 % de l'énergie qu'il consomme.

Certains conseillers font part de leur inquiétude sur le manque de pouvoir décisionnaire des communes quant au choix des énergies renouvelables et leur implantation.

Le Conseil est appelé à délibérer pour décider du mode de concertation

La proposition de mise à disposition du public du document est votée avec 2 abstentions.

Cette délibération est votée à la majorité des présents et représentés.

5. CFU – Compte Financier Unique - Délibération portant sur l'accord du Conseil Municipal à cette adhésion.

Lors du CM du 15 juin 2023, le Maire a indiqué que notre Conseiller aux Décideurs Locaux Monsieur Guidon, nous proposait d'adhérer à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

- La candidature de Blaziert pour adhérer à cette expérimentation a été acceptée. Un arrêté interministériel va officialiser cet accord. Toutes les communes de France vont adhérer à l'avenir au CFU qui simplifiera les travaux comptables des communes.

- Pour rappel le Compte Financier unique :

- Remplace le Compte administratif préparé par la commune et le compte de gestion préparé par le Service de Gestion Comptable (ex Trésorerie),
- Il est préparé automatiquement conjointement par la commune et le SGC de façon entièrement dématérialisée,
- Il présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire,
- Il est voté par le Conseil municipal comme l'étaient le CA et le Compte de gestion.

Le Conseil est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au CFU.

L'exercice 2023 sera donc transformé automatiquement en CFU.

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

6. Délibération portant sur la participation de la Commune de Blaziert au Concours Villes et Villages Fleuris 2024.

- La Commune de Blaziert a obtenu le niveau 4 Fleurs en 2001.
- Le dernier passage du Jury National ayant eu lieu en 2021, la prochaine visite officielle est prévue pour 2024.
- Ce label 4 fleurs est un élément majeur de valorisation de la Commune et des biens de chacun.

Le Conseil est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à présenter la candidature de Blaziert pour ce passage du jury national

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

7. Point sur la Charte « Alignement des Arbres ».

Un document de base des discussions qui ont eu lieu avec les propriétaires / exploitants avait été présenté lors du Conseil Municipal du 15 septembre.

Le principe de bande enherbée de 5 m de large est maintenant accepté par 5 des 6 exploitants mais refusé par le 6^{ème} qui détient environ 800 m sur les 1600 m concernés.

Le maire souhaite mettre en œuvre la mise en place de la bande avec tous ceux qui sont d'accord.

Pour formaliser cet accord, Le Maire a sollicité Arbres et Paysages 32 qui nous a orienté vers un notaire spécialisé dans ce domaine. Les discussions sont en cours.

8. Point sur la végétalisation des pieds de murs.

Une première opération de végétalisation de pieds de mur a été réalisée par la Commune cet été le long du Foyer et de la mairie. Nous souhaitons maintenant étendre cette mesure à la Rue des Fleurs.

- Monsieur GARDERE du CAUE 32 est venu à Blaziert le 13 octobre 2023 pour présenter aux habitants de la rue les nombreux avantages de cette végétalisation de pied de mur :
 - Suppression des remontées d'humidité dans les murs, bloquée actuellement par les revêtements étanches,
 - Création de zones de verdure pour réduire le côté minéral de la rue,
 - Rafraîchissement de l'air ambiant,
 - Absorption du Co2 et production d'oxygène,
 - Suppression des pots et jardinières trop gourmands en eau.
- Le compte rendu avec la présentation faite ont été envoyés à tous les habitants de la rue.
- 7 habitants sur 13 ont déjà donné leur accord de principe.
- Discussion en cours avec les autres.
- A partir des souhaits des habitants, 2 ou 3 devis seront demandés pour lancement des demandes de subvention lors du CM du 13 décembre.
- La Préfecture a confirmé qu'une telle opération peut être soutenue par le Fonds Verts dans la rubrique « Re-naturation » portée par l'Agence de l'eau.

9. Point sur l'Aménagement de la Mairie suite à la première réunion de la Commission « Aménagement Mairie ».

La commission Aménagement de la mairie a été créée lors du CM du 15 septembre 2023 :

- Les membres sont : Muriel Thore, Christine Peyvergès, Valérie Travert, François Lambert et Guy-Noël Dufour qui préside la commission.
- La première réunion a eu lieu le 19 octobre avec Compte-rendu diffusé aux membres.
- Lors de cette réunion le maire a rappelé l'objectif qui est de proposer un aménagement des locaux de la mairie pour valoriser, entretenir et optimiser le patrimoine de la commune.

Cet aménagement est envisageable suite :

- à l'installation du secrétariat/bureau du maire et à une pièce d'accueil/réunion au rez de chaussée
- à la décision de faire les réunions du Conseil et les mariages dans le Foyer, libérant ainsi l'ancienne salle du Conseil.

- Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, précise que le projet de l'aménagement doit être envisagé sans inclure une hypothèse de fermeture de l'école mais sans empêcher les évolutions qui pourraient être décidées si cette fermeture survenait un jour.

- Après visite des locaux, la commission propose d'étudier deux lots d'aménagement qui s'inspirent de l'étude commandée au CAUE32 par le maire de l'époque, Jean-Claude Peyrecave, en 2003.

- François Lambert présente les premiers plans qui restent bien sûr ouverts à toute modification.

- Après cette présentation en Conseil, la Commission propose de solliciter le CAUE32 pour avoir leur avis sur ces projets et leur conseil sur le choix d'un architecte Maître d'Œuvre nécessaire compte tenu de la complexité du dossier.

10. Questions Diverses et Tour de Table des Conseillers :

- Proposition pour panneaux électoraux.

Xavier Meunier présente un devis établi par l'entreprise ORALU pour la fabrication de 14 panneaux en tôle galvanisée aux dimensions d'une affiche électorale standard à accrocher aux murs latéraux du foyer. Le devis d'un montant de 1023,12 € TTC est accepté par les Conseillers. Il sera imputé en investissement.

- Bilan de l'inventaire des panneaux de Lieux-dits réalisé par Xavier Meunier.

32 panneaux sur une soixantaine vont devoir être remplacés. La Commune va demander à la CCT si un achat de gros peut être envisagé. Ces panneaux garderont leur validité même en cas de passage à l'adressage kilométrique.

- Information sur la mise en place d'une solution de remplacement pour Véronique Gauran en cas d'absence.

Une proposition a été faite à Laurence Henry, habitant au Piémont, qui a fait une journée d'essai et a été validée par le CIAS.

- **Information sur la participation des communes du RPI au reste à charge des frais de cantine des enfants de l'école.**

Jusqu'à présent, c'est la Commune de Blaziert qui prend en charge la différence entre le montant facturé aux parents et le montant payé à Caussens. Le maire va demander que cette différence soit prise en charge par les communes dont sont issus les enfants.

- **Mise en place d'un goûter journalier pour les enfants de l'école.**

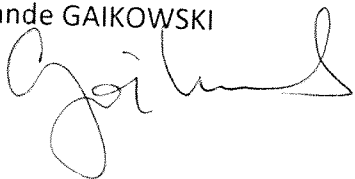
Il s'avère que certains enfants apportent leur goûter, d'autres non. Afin de combler cette différence, la Commune de Blaziert va instaurer comme c'est déjà le cas à l'école de Marsolan un goûter communal pour tous les enfants.

Tour de table des Conseillers :

- Rappel de la date de réunion de préparation des AdB pour la manifestation « Faîtes le Printemps » du 21 avril 2024, réunion fixée pour le 9 novembre à 19h30.
- Le dispositif pour recevoir les banderoles de manifestations à la bifurcation RD 7 a été mise en place. L'Association AdB sollicite la mise en place d'un dispositif identique au niveau du point de collecte des déchets.
- Le remplacement de la gouttière de l'église n'a pas encore été réalisé. Monsieur le Maire a pris contact avec la Fondation du Patrimoine pour voir la possibilité de mise en place d'un échafaudage.
- Point sur le projet d'usine de traitement de l'eau potable du SIAEP, par François Lambert : 4 demandes de devis sont en cours. La décision sera prise début 2024. Deux lagunes de stockage vont être créées à Condom (route d'Auch).

Séance levée à 22 h 00.

La Secrétaire de Séance
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOR

